

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 31 (2001)
Heft: 5

Artikel: L'accueil temporaire dans les EMS
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-828361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'accueil temporaire dans les EMS

Pour les familles qui, par leur aide, permettent à un proche âgé de rester à domicile, une absence prolongée pose souvent des problèmes. L'accueil temporaire dans un EMS est apprécié.

A Genève, quatorze EMS sont autorisés à accueillir de manière temporaire des personnes âgées et mettent à disposition une ou plusieurs chambres individuelles à cet effet. La durée d'un séjour en unité d'accueil temporaire (UAT) est au minimum de 5 jours, et de 30 jours au maximum. Il est possible de faire plusieurs séjours dans l'année, dans des EMS différents, mais la durée totale des séjours est limitée à 60 jours. Un certificat médical, établi par le médecin traitant, est nécessaire.

Indépendamment de l'aide qu'un accueil en UAT peut apporter à l'en-

tourage d'une personne âgée, il est important de souligner que l'expérience d'un tel séjour permet aussi à la personne concernée de découvrir la vie en EMS et de se familiariser avec elle. Les UAT sont réservées aux personnes domiciliées à Genève.

Coût et financement

Un séjour en UAT coûte 137 fr. par jour. Les soins infirmiers, ainsi que les soins de base, sont facturés à la caisse maladie par l'établissement. Un montant de réservation de 400 fr., payable à l'avance, est demandé.

Un contrat précisant les conditions financières et les modalités d'accueil est établi par l'EMS avant le séjour.

Si vous êtes bénéficiaire de prestations complémentaires à l'AVS, l'OCPA peut participer au coût de votre séjour en UAT à raison du prix de journée fixé à 137 francs, moins 20 francs pour les repas, ce montant étant inclus dans la prestation qui vous est versée. De plus, l'OCPA prend en charge la participation

(franchise et 10%) réclamée par l'assurance maladie pour les soins.

Vous réglez la facture établie par l'EMS pour le séjour et faites parvenir l'original à l'OCPA, secteur des frais de maladie. Vous adressez également à l'OCPA le décompte original de votre caisse maladie, relatif aux soins infirmiers. Ne pas oublier de noter sur ces documents votre numéro de bénéficiaire.

Il est prudent de prévoir à l'avance la réservation d'une place dans l'établissement de votre choix, les EMS étant particulièrement sollicités durant les périodes de vacances. L'OCPA tient à votre disposition la liste des EMS réservant des places pour l'accueil temporaire, ainsi que la liste des périodes disponibles.

**OCPA, route de Chêne 54,
case postale 378, 1211 Genève 29.
Tél. 022/849 77 41 et 849 76 76
Accueil au public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.**

A vos plumes!

La Société genevoise des écrivains organise un concours littéraire ouvert aux auteurs du canton.

Ce prix littéraire, mis sur pied dans le cadre de la Fureur de Lire, récompensera une nouvelle par un unique prix d'un montant de 1000 francs.

Le concours est ouvert à tous les auteurs habitant à, ou originaires de Genève. La nouvelle, écrite sur le thème de la ville, doit être écrite en français et inédite. Signée d'un pseu-

donyme assurant l'anonymat, cette œuvre, dactylographiée sera proposée en cinq exemplaires et accompagnée d'une enveloppe fermée, contenant les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur, en répétant, à l'intérieur, le pseudonyme.

Le délai d'envoi est fixé au 15 août 2001 et les envois ne respectant pas ces conditions ne seront pas pris en considération. Quant au prix, il sera remis publiquement à la Fureur de Lire, le samedi 22 septembre 2001, aux Halles de l'Île.

Renseignements: secrétariat de la SGE, 21, ch. des Roches, case postale 31, 1211 Genève 17. Tél. 022/786 23 26.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le Centre social protestant de Genève cherche des bénévoles pour ses boutiques, situées aux Pâquis (rue du Môle), à la Jonction (boulevard Carl-Vogt), à Plainpalais (rue de Carouge) et aux Eaux-Vives (rue de la Mairie).

Les volontaires s'occupent du tri des vêtements et de l'accueil de la clientèle.

Cette forme de bénévolat permet de rendre service aux personnes qui viennent dans des magasins de deuxième main et de récolter des fonds pour les activités sociales du CSP. Disponibilité: une demi-journée par semaine ou par quinzaine.

Renseignements: service bénévolat du CSP, tél. 022/807 07 00.